Image not found or type unknown

Travaux par le propriétaire

Par **Noir Marc**, le **13/09/2017** à **19:06**

Bonjour,

Nous occupons notre logement depuis 6 ans. Depuis ce temps, nous constatons des cloques à plusieurs endroits sur les murs du salon et dans un placard, attenant à la salle de bains.

Alerté, notre propriétaire est venu constater et nous a dit qu'il allait chercher une solution. Il a d'abord prétendu que c'était dû aux trous en bas de la porte d'entrée qui étaient bouchés.

Il a ensuite refait une partie de la douche lui-même.

Le problème restait le même.

Cette année, avec notre autorisation, il est venu pendant une semaine où nous étions absents, pour casser toute la douche, trouver d'où venait le problème et refaire la douche. Ce qu'il a fait. Aujourd'hui, le problème continue.

Nous lui avons suggéré de faire venir un plombier, ce qu'il a refusé, disant qu'il trouverait bien lui-même d'où venait le problème.

Peut-on l'obliger à faire venir un professionnel plutôt que d'avoir à subir ses "bricolages" ?

D'autre part, étant donné le faible coût des matériaux utilisés pour construire la maison, nous avons périodiquement des volets qui se cassent ; le portail qui perd sa poignée, qui tombe avec le vent, etc... etc...

Il fait tous les travaux lui-même ou par des proches (j'imagine pour payer le moins cher possible), seulement les réparations ne sont que des bricolages, rafistolages

A-t'il le droit de procéder ainsi ?

Par **Visiteur**, le **13/09/2017** à **21:15**

Bonsoir,
Si vous pensez votre logement insalubre...vous pouvez le faire constater par huissier et agir.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158

Sinon, votre propriétaire est en droit de faire les travaux lui même.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés